

Condition de participation Grand jeu de l'été « Cet été je lis » – Médiathèque de Bruyères

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU

La médiathèque de Bruyères souhaite organiser un jeu intitulé « Grand jeu de l'été – cet été je lis » dont les gagnants seront tirés au sort à la rentrée.

Le jeu se déroulera du lundi 07 juillet 2025 au samedi 30 août.

ARTICLE 2 – BUT DU JEU « cet été je lis »

Inciter les enfants de primaire à lire pendant l'été et découvrir le plaisir de la lecture.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU

3.1. Le jeu est gratuit et ouvert à tous les enfants ayant été inscrit à l'école primaire durant l'année scolaire 2024-2025 et empruntés au moins un livre à la médiathèque pendant la durée de ce jeu.

Le jeu est ouvert à

3.2. La participation au concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement.

3.3. Le jeu de l'été est limité à une seule participation par enfant.

3.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du participant.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les participants doivent déposer leur coupon de participation complété dans l'urne à disposition à l'accueil de la médiathèque.

Chaque participant doit répondre aux conditions du jeu s'il veut avoir une chance de remporter un lot.

ARTICLE 5 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Un tirage au sort des gagnants aura lieu le mercredi 10 septembre 2025, le matin. Cette date pourrait être repoussée à une date ultérieure en cas de contrainte majeure.

Les gagnants seront contactés en à la suite du tirage au sort et pourront venir chercher leur lot à la médiathèque ultérieurement.

ARTICLE 6 – GAINS

8 Chèque lire d'une valeur de 12€ chacun sont à gagner. Ceux-ci ont été généreusement offert par le CNC dans le cadre de « Partir en Livre ».

Il ne sera attribué qu'un seul lot par participant.